



## Responsabilité de la Banque

Par **Pom71**, le **25/10/2022** à **19:47**

Bonsoir,

Je suis victime d'une escroquerie pour une somme importante, j'ai porté plainte via le site du gouvernement en mars dernier, à ce jour je n'ai pas de nouvelle, mais ma plainte a bien été prise en compte.

Je vous passe les détails concernant la manière dont cela s'est passé, car je dois dire que je ne suis pas fière d'avoir été aussi naïve et idiote, pour faire court une personne m'a demandé de l'argent pour différentes raisons dont celle de mise en danger pour sa vie, tout cela n'était que mensonge bien entendu, mais dans une période très douloureuse de ma vie je n'ai pas réalisé la stupidité de la situation et le temps que je me rende compte de mon erreur il était déjà malheureusement trop tard !

Afin que cette personne puisse toucher cet argent j'ai effectué plusieurs virements bancaires de grosses sommes à des bénéficiaires différents grâce à des RIB fournis par l'escroqueur, bien que les virements aient été autorisés par ma conseillère et payés par ma banque, cette dernière a décidé d'arrêter notre "collaboration"

Aujourd'hui je suis dans une autre banque, mais ma question est la suivante, la banque qui a autorisé les virements par conséquent les paiements n'avait-elle pas le devoir et l'obligation de m'informer et m'avertir du danger avant d'effectuer ces transactions, leur service sécurité m'appelait afin de savoir simplement si j'étais l'instigatrice du virement après ma confirmation et celle de ma conseillère celui-ci était effectués simplement ? n'avait-elle pas obligation de bloquer les virements tant que je ne pouvais leur fournir les documents pour justifier ces demandes ? ne serait-ce que pour les services fiscaux ? (précision il s'agit de virement plus important que 1000 euros)

Comme j'avais également retiré quelques espèces ils m'ont demandé à ce moment-là de justifier, mais pas pour les virements, inutile de vous dire que la conseillère et la directrice d'agence se sont liguées contre moi, elles n'ont cessé de dire afin de se couvrir aux yeux de leur maison mère "on vous a demandé des documents", effectivement elles l'ont fait, mais bien après que les virements aient été honorés.

Aujourd'hui j'attends que les forces de l'ordre se manifestent, bien que ceux-ci me considèrent comme une victime, les agissements de ma banque m'ont anéanti à tel point que je ne me sens pas du tout reconnue comme une victime

Merci pour vos éventuels conseils

Bonne soirée

Par **Marck.ESP**, le **25/10/2022 à 20:52**

Bonjour

Votre banque n'a pas le pouvoir de refuser d'exécuter un ordre de votre part.

En revanche, elle pourrait vous demander des explications si le montant dépasse le maximum fixé par votre convention de compte. Elle peut même refuser une opération de débit si celle-ci viole une mesure d'embargo (pays non coopératif) ou de gel des avoirs (personnes suspectes) imposées par les autorités de contrôle.

Par **P.M.**, le **25/10/2022 à 21:10**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de défense des usagers des banques...

Par **Marck.ESP**, le **25/10/2022 à 21:11**

Tout a fait, merci P.M

Par **Pom71**, le **25/10/2022 à 21:29**

Merci à tous pour vos réponses qui me sont très utiles.

En réponse à [Marck\\_ESP](#) une amie voulant acheter un véhicule d'occasion voulait effectué un virement sur le compte du vendeur, la banque à refusé de le faire car elle n'avait pas encore l'acte de vente, ce qui prouve bien que les banques peuvent refuser un virement, si ma banque avait été aussi exigeante en me demandant un tel document pour mes virements ceux-ci n'auraient jamais eu lieu !

Je ne minimise aucunement mes actes mais je pense que la banque à tout de même une part de responsabilité et aujourd'hui je suis la seule à en payer les conséquences !

Par **Marck.ESP**, le **25/10/2022 à 21:56**

Également pour moi, au dessus d'un certain montant...

Par **Visiteur**, le **25/10/2022** à **21:56**

Bsr @ tous

Votre amie a-t-elle fait un crédit ?

Par **Visiteur**, le **25/10/2022** à **22:07**

Au delà d'un certain montant, d'accord mais aussi si le bénéficiaire éveille un doute !!!

Par **Pom71**, le **25/10/2022** à **22:47**

Mon amie ne faisait pas de crédit et voulait verser la somme de 4000 euros au vendeur sur ses propres fonds (elle a utilisé l'argent de son livret A viré sur son compte courant et tout ça dans la même banque)

[Marck\\_ESP](#) Les montants étaient conséquents, si conséquents qu'il ne pouvaient être fait sans autorisation et validation de ma conseillère, si bien même que le service sécurité de la banque m'appelait à chaque fois afin d'être certain que la demande venait bien de moi et non d'une éventuelle fraude et ce à 6 reprises, 6 reprises ou ma conseillère a validé le virement sans y poser aucune opposition ni exiger ou demander un document ou une condition que ce soit pour les effectuer, le fait de lui dire que je prêtai de l'argent à un ami lui a suffi à ce moment là mais cela ne lui suffisait plus lorsqu'elle s'est aperçue des erreurs commises, c'est alors qu'elle et la directrice d'agence s'apercevant de leur mauvaise gestion, ont exigé de moi que je leur fournisse des documents comme une reconnaissance de dette, seulement le mal était fait les 6 virements correspondants à une somme exorbitante étaient déjà virés depuis plusieurs jours voir semaines pour certains, elles m'ont ainsi mise devant le fait accompli, si la demande avait été faite dès le premier virement (conséquent je le rappelle) je n'aurais pas été dans cette situation de détresse !

[Pragmatico](#) Effectivement des doutes sur les bénéficiaires, la banque en a eu car il s'agissait d'une banque en ligne qui n'a pas bonne réputation (dixit la personne du service sécurité et ma conseillère lorsque le vent à tourner et qu'elle commençait à avoir peur pour sa place)

Par **Marck.ESP**, le **26/10/2022** à **07:57**

Ok, vous avez donc tout intérêt à vous faire épauler par une association spécialisée ou un bon avocat.

Par **Pom71**, le **26/10/2022** à **11:44**

Merci beaucoup pour votre retour.

Je vais encore abuser de votre gentillesse et vous demander si vous savez ou je pourrais me procurer les coordonnées d'associations susceptibles de pouvoir m'épauler ?

Par **P.M.**, le **26/10/2022** à **11:48**

Bonjour,

Sur internet vous en trouverez facilement une par votre moteur de recherche en tapant :  
"association de défense des usagers des banques"...

Par **Pom71**, le **26/10/2022** à **12:29**

Je vous remercie pour votre aide, je vais tenter de me rapprocher d'une association.

Bonne journée